

TÉLÉTRAVAIL: LA CGT POURSUIT SON ACTION !!

Suite à la parution de notre flash .info n°24, dans lequel nous vous expliquons le flop, provoqué par la Direction, de la réunion paritaire sur le télétravail, vous avez été nombreux à réagir.

L'Ugict-CGT a donc décidé de poursuivre l'action.

Vous avez effectivement été nombreuses et nombreux à nous contacter pour nous faire part de votre incrédulité.

- Comment une entreprise comme RENAULT Trucks peut se passer d'une telle avancée et refuser de négocier un accord sur le télétravail ?
- Comment un des plus gros employeur de la région peut ne pas suivre ce mouvement ?
- Des petites boites le font et pas nous ? Mais pourquoi ?
- Un mode de travail rétrograde pour des camions du futur !
- Nous avons télétravaillé par obligation, maintenant c'est un mode de travail éprouvé qui fonctionne. Comment peuvent-ils imposer ABW, forçant ainsi des salariés à se mettre en télétravail par faute de place, sans avoir justement un accord sur le télétravail ?!

Etc....

La **CGT** qui, depuis plusieurs années, a été moteur sur le sujet du télétravail et au vu de toutes vos interpellations a donc décidé de continuer.

La **CGT** préfère appliquer la politique de la main tendue face à celle du mépris affiché par la Direction.



Car comment s'y retrouver aujourd'hui ? Qu'est ce qui fait foie chez RENAULT Trucks ? La charte ? La note de service reçue il y a quelques semaines ? Le mail envoyé par mon n+2 ? Celui de mon n+ 3 ? Ah non il y a aussi la comm' RH ...

Les managers sont tout aussi perdus que leur équipe !! Le télétravail s'organise donc plus au bon vouloir de chacun ou à la tête du client !

Voilà ce que vient de créer la direction: confusion passe droit et stress à tous les étages.

Un accord en cadrant tous les points, permettrait de télétravailler sereinement.

Pour inciter la Direction à revenir à la table des négociations, la **CGT** vous propose de signer cette pétition:

[Pétition CGT pour avoir un accord d'entreprise sur le télétravail](#)

N'hésitez pas à transmettre cette pétition aux collègues autour de vous.

C'est en se mobilisant tous que l'on obtiendra un accord satisfaisant pour chacun.

Sans attendre un accord, les salariés en situation de handicap peuvent demander un équipement adapté pour leur domicile:

Equipements Télétravailleur RQTH et aide Agefiph

L'aide a pour objectif d'accompagner les employeurs qui sont tenus d'organiser le travail à distance et de leur permettre la continuité de l'activité.

Financement à titre exceptionnel des moyens mis en œuvre pour la mise en place du télétravail suite à la pandémie.

Qui peut en bénéficier :

Tout employeur d'un salarié reconnu handicapé ou en voie de l'être pour lequel le télétravail est mis en place dans le cadre de la pandémie et la reprise d'activité, **et n'ayant pas mis en place antérieurement de mesure de télétravail pour le salarié concerné.**

IMPORTANT : Les dépenses doivent être engagées pendant la période de pandémie

Voir lien et coordonnées ci-dessous

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-exceptionnelle-la-mise-en-place-du-teletravail>



0 800 11 10 09 Service à appel gratuits
De 9h à 18h. Gratuit depuis un poste fixe.

<http://ugict-rt.reference-syndicale.fr/>

*Si vous souhaitez que d'autres personnes reçoivent ces informations merci de nous le faire savoir
Si vous souhaitez ne plus recevoir ce message merci de nous le faire savoir.*

